

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour permis de construire pour centrale photovoltaïque à Revest St Martin

De : <oikos.kai.bios@orange.fr>

Date : 26/09/2023 12:51

Pour : <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

A Monsieur Gérard Picard, Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer concernant l'enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour une centrale photovoltaïque à Revest St Martin

Nous sommes fermement opposés à cette usine solaire qui va détruire des paysages de la Montagne de Lure et ses alentours. A notre grand regret, de nombreux projets ont déjà été réalisés : Ongles, Banon, Les Omergues, Redortiers, Augès/Mallefougasse, Chateauneuf Val St Donat), sans oublier Fontienne (25 hectares), et « les Cigarettes » sur Montfort/ Peyruis (environ 20 ha).
Les risques d'incendie sont un autre aspect défavorable à ce projet.

Tout d'abord, la première observation* de la société Colas est-elle légitime ? N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêt ? Par ailleurs, ce ne sont pas quelques emplois pendant 3 mois qui vont compenser les pertes en termes de nature, de biodiversité.

La biodiversité

Certes, le site est celui d'une ancienne carrière. Ne pouvait-il pas être renaturé ?

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) demande de compléter les inventaires sur les oiseaux et les chiroptères.

Nous nous sommes exprimés récemment sur le projet de Cruis pour lequel les compléments d'information étaient bien maigres et minimisaient les impacts. C'est vraiment désolant.

La MRAe insiste sur l'importance de la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des sites Natura 2000 dans « un secteur naturel de qualité, actuellement vierge de toute construction », « où tous les terrains voisins sont en cours de reboisement naturel ».

De surcroît, ce projet serait visible de loin comme les parcs déjà en fonctionnement de Fontienne et des Cigarettes cités plus haut.

Le risque en cas d'incendie

Si l'avis du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) semble favorable, il émet de nombreuses réserves. Entre autres, les caractéristiques des quatre diverses voies d'accès, de circulation, ne sont pas spécifiées. En outre, le débroussaillage sur 50 mètres autour du site entraînera une désertification propice au réchauffement climatique.

Cette perte supplémentaire de biodiversité n'est pas acceptable.

Par ailleurs ; le photovoltaïque n'est pas une panacée : D'après le GIEC le photovoltaïque émet 45g/kwh de CO2, c'est à dire trois fois plus que le nucléaire (15g/kwh). source l'article de la Revue Générale Nucléaire (<https://www.sfen.org/rgn/cop-21-publication-etude-nuclear-for-climate/>), « *Le nucléaire est une énergie bas-carbone : sur l'ensemble de son cycle de vie (construction, exploitation, démantèlement), ses émissions sont comparables à celles des énergies renouvelables. L'énergie nucléaire émet en moyenne 15g de CO2/kwh, trente fois moins que le gaz (491g/kwh)et trois fois moins que le photovoltaïque (45g/kwh).* »

Enfin, au lieu de détruire des espaces naturels, ne vaudrait-il pas mieux utiliser les toitures des zones commerciales, artisanales et industrielles. Celles-ci sont proches des agglomérations où habitent les usagers de l'électricité. Cela éviterait des lignes électriques, des installations de surcroît dangereuses pour l'environnement.

En conclusion

Du fait des impacts très négatifs sur la biodiversité, sur les paysages et par suite sur l'économie, sans oublier les risques d'incendie, nous confirmons notre opposition à ce projet d'usine photovoltaïque.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS
cofondatrices

Marie Berger et Patricia Faure,

*observation n 1

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet de parc photovoltaïque à Revest St Marçn 04

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

Date : 11/09/2023 16:57

Pour : "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département des Alpes de Haute Provence.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

3, rue Branly

74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>

